

<b>Zeitschrift:</b>	Revue Militaire Suisse
<b>Herausgeber:</b>	Association de la Revue Militaire Suisse
<b>Band:</b>	137 (1992)
<b>Heft:</b>	4
<b>Artikel:</b>	Entretien avec...le commandant de corps Heinz Häslar, chef de l'état-major général. 2e partie
<b>Autor:</b>	Weck, Hervé de / Häslar, Heinz
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-345192">https://doi.org/10.5169/seals-345192</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# *Entretien avec... le commandant de corps Heinz Hässler, chef de l'état-major général. 2*

Après avoir évoqué les principes qui sous-tendent le projet «Armée 95», le chef de l'état-major en éclaire les volets qui touchent plus particulièrement les troupes d'élite et de landwehr.

## **La réforme des troupes d'élite**

**RMS:** Dans les milieux d'officiers et de sous-officiers, on entend beaucoup de rumeurs concernant les troupes de montagne. Que prévoit-on, qui concerne l'engagement et les missions du corps d'armée de montagne ?

**H.H.:** Le corps d'armée de montagne a la mission de protéger les transversales des Alpes, mais ce n'est qu'un des nombreux cas à envisager. Il est aussi possible qu'il reçoive la mission d'assurer les infrastructures du pays, de recueillir et d'assister des réfugiés. On ne peut pas, vu la nouvelle doctrine, soutenir que le corps d'armée de montagne reste obligatoirement en montagne et que les autres opèrent sur le Plateau.

Nous nous efforçons de rendre l'ensemble de l'armée capable d'opérer d'une manière diversifiée, ce qui implique qu'à l'exception des trois brigades de fortresse, les structures prévues sont uniquement valables pour la période de paix; le commandant en chef pourrait les modifier. Le corps d'armée de montagne, s'il était renforcé en moyens antichars, pour-

rait être engagé sur le Plateau ou dans le Jura, si l'on respectait certaines conditions restrictives. Evidemment, il faudrait des raisons impérieuses pour qu'une telle mission lui soit confiée hors du secteur central.

**RMS:** Dans la nouvelle situation politico-militaire que l'on connaît en Europe, quelle est la menace qui justifie la constitution d'une formation d'alerte chargée de la protection de la ville de Berne et de l'aérodrome de Belpmoos, le renforcement du dispositif à Genève ?

**H.H.:** Parmi les nouveaux dangers et risques, nous prenons en compte le chantage, les prises d'otages, les actions de «mafias» de la drogue qui disposent de milliards. Notre armée, dans certains cas, devrait prendre en charge, subsidiairement, la protection des infrastructures de notre pays, même si cette tâche est, en premier lieu, celle des corps de police. Elle doit être capable d'assumer une telle mission, de façon à ce que les forces de police puissent exécuter ce qui est leur mission première.

Politiquement et militairement, Berne est un secteur névralgique. Pour Genève, avec ses organisations internationales et son aéroport, il

faut un régiment, comme pour la ville de Zurich et son aéroport. Dans certaines situations, il serait en effet indispensable de disposer rapidement de moyens capables de protéger les infrastructures.

**RMS:** Dans le projet «Armée 95», comment règle-t-on le problème de l'exploration terrestre? Actuellement, nos divisions sont pauvres dans ce domaine, compte tenu des secteurs qui resteront libres de troupes...

**H.H.:** Dans le domaine de l'exploration, il y a effectivement des besoins. La planification des quatre prochaines années prévoit l'acquisition, pour l'exploration terrestre, d'un véhicule légèrement blindé. L'exploration s'effectuera de plus en plus avec des moyens électroniques; le projet «drone» est en cours de réalisation; la conduite et la guerre électronique doivent être améliorées. Dans les secteurs où ne se trouveront pas de troupes combattantes, il faudra renforcer l'observation et la recherche de renseignement par les troupes territoriales, spécialement par les bataillons de fusiliers, subordonnés aux régiments territoriaux, qui peuvent constituer dans tout le pays un gigantesque réseau de recherche de rensei-

## Etapes de réalisation prévues

**Les projets importants suivants devraient être réalisés jusqu'à la fin de ce millénaire:**

- **Acquisition d'un nouvel avion de combat pour la défense de l'espace aérien.**
- **Acquisition de matériels pour la conduite, l'exploration, les transmissions et la guerre électronique.**
- **Amélioration des moyens de conduite et de feu de l'artillerie et introduction de munitions guidées en fin de trajectoire.**
- **Acquisition d'un char de grenadiers à roues pour une partie de l'infanterie.**
- **Remplacement des chars de grenadiers dans les brigades blindées.**
- **Augmentation de l'efficacité du char de combat 87 Leopard.**
- **Equipement des unités appelées à remplir des tâches dans le cadre des mesures en faveur du maintien de la paix et de la sauvegarde des conditions d'existence.**
- **Acquisition de matériel destiné à l'instruction, en particulier de simulateurs, et modernisation de l'infrastructure d'instruction.**

gnement. La Protection civile joue aussi un rôle important dans ce domaine. Toutes les infrastructures du pays doivent être intégrées dans une organisation du renseignement. Ce qu'il faut encore réaliser, c'est un réseau électronique de conduite reliant ces différents organes, qui permette d'exploiter rapidement les renseignements et d'influencer les décisions. Ces besoins, notre planification à moyen terme les prend en compte.

**RMS:** Serait-il pensable de regrouper dans un «bataillon d'exploration» directement subordonné au corps d'armée tous les moyens dispo-

nibles pour l'exploration: drone, exploration radio, brouilleurs, grenadiers-parachutistes, explorateurs?

**H.H.:** Dans l'armée 95, à aucun échelon, il n'y aura de bataillon d'exploration. Vraisemblablement, les drones se trouveront subordonnés aux corps d'armée, afin d'effectuer des missions de surveillance et d'exploration à grande échelle, de collaborer avec l'artillerie. Des véhicules légèrement blindés devraient se trouver dans les compagnies d'exploration des brigades blindées. Les formations de transmission, subordonnées aux corps, mais aussi aux divisions, s'occupent

ront de guerre électronique. Il y en aura également au niveau armée. Toutes ces activités seront coordonnées, mais les moyens ne seront pas rassemblés dans un bataillon.

**RMS:** Qu'est-il prévu concernant les missions et les moyens des nouveaux bataillons de fusiliers subordonnés aux régiments territoriaux?

**H.H.:** Les fusiliers appartenant à ces corps de troupes que l'on a d'abord appelés «bataillons de fusiliers légers» recevront une instruction complète de fusiliers, mais ils ne disposeront pas d'armes d'appui lourdes. Selon la situation, ils se trouveront à la disposition des autorités cantonales ou resteront subordonnés à un organe de commandement militaire. Leurs missions prédestinées, qui définit l'instruction de base des hommes: protection, garde des infrastructures, mais aussi missions d'aides de toutes sortes (aide à la police, assistance, aide en cas de catastrophe). Ces sont des corps de troupes polyvalents, beaucoup plus que les bataillons de fusiliers actuels.

Pour les engagements de toutes natures qu'on attend de l'armée, qui ne sont ni des services d'instruction, ni des services actifs, nous prévoyons juridiquement un «service spécial».

## Disparition des troupes de landwehr

**RMS:** Comment voyez-vous les étapes qui doivent conduire à la dissolution des

**brigades frontière? Que va-t-il se passer, à partir de 1995, avec leurs officiers, sous-officiers et soldats?**

**H.H.:** Le passage de l'armée actuelle à l'armée 95 est préparé; la Commission de défense militaire l'a accepté. Il commencera à être exécuté, dès que la nouvelle conception aura été acceptée po-



litiquement. Il faudra encore effectuer les travaux d'affinage. Il est prévu que la nouvelle armée sera constituée dans les années 1995 et 1996. C'est un moment délicat: l'armée doit être simultanément réorganisée et pourtant prête à être engagée. Il y aura des formations qui garderont plus longtemps leurs anciennes structures, puis qui seront dissoutes, d'autres qui disparaîtront plus tôt. Un des problèmes délicats, c'est le passage des hommes libérés du service dans la Protection civile; on ne peut pas le faire en une fois, car les moyens de la PC ne suffiraient pas à assurer l'accueil et l'instruction. Un échelonnement dans le temps s'avère indispensable: en 1993 et 1994 pour les premières formations,

entre 1995 et 1997, pour les autres.

Les derniers services des brigades frontière auront vraisemblablement lieu dans le courant de l'année 1994. En principe, les formations de landwehr et de landsturm seront dissoutes de préférence aux régiments d'élite. Certaines disparaîtront, des bataillons de «landwehr» subsisteront et se trouveront dans une division, plus dans une brigade. Avec le temps, il n'y aura plus de classe d'âge «landwehr», et tous les bataillons auront des hommes âgés de vingt à quarante-deux ans. Les numéros subsisteront, les traditions aussi...

**RMS: Les brigades frontière étant dissoutes, les régiments de forteresse étant opérationnels, comment concevez-vous, si la situation l'exigeait, l'occupation d'une partie de la zone frontière? Combien de temps faudrait-il à des formations, qui ne connaîtraient forcément pas leur secteur, pour être capables d'exploiter au maximum la force du terrain, les ouvrages et les destructions?**

**H.H.:** Les infrastructures permanentes très nombreuses, qui se trouvent sur l'ensemble du territoire (barrières et armes antichars, tourelles de Centurions, lance-mines bi-tubes, artillerie de forteresse) vont subsister avec leurs équipages. Pour l'instruction en temps de paix, un régiment de forteresse sera créé dans chaque corps d'armée. En cas de mobilisation, le commandant des troupes combattantes se verrait automatiquement subordonner tous les ouvrages permanents qui se trouvent

dans son secteur. Si une division prenait position dans le Jura bâlois, elle disposerait de toute l'infrastructure, y compris des PC (dans le nouveau système, il n'y a plus de PC attribués a priori à chaque division). Nous ne voulons pas qu'il y ait des troupes combattantes attachées à un seul secteur, car il faut envisager des situations dans lesquelles le scénario «Défense» n'aura pas à être joué.

La collaboration ne devrait pas poser de difficultés particulières. Des rapports de coordination seront nécessaires; à cette occasion, les officiers des ouvrages permanents seront une aide précieuse pour les commandants des troupes appelées dans le secteur. Naturellement, les cadres, qui arrivent dans un nouveau secteur, devront acquérir l'indispensable connaissance du terrain.

Les régiments de landwehr qui subsisteront, lorsqu'ils disposeront d'hommes âgés de vingt à quarante-deux ans, pourront être engagés n'importe où sur le territoire suisse.



## Acquisition d'armement et de matériel

**RMS:** Peut-on dire qu'en Suisse, la procédure d'acquisition d'armement est plus compliquée qu'à l'étranger, que ce soit au niveau politique ou technique ?

**H.H.:** En Suisse, la procédure est plus longue et plus compliquée qu'à l'étranger où les instances politiques définissent les missions de l'armée et les crédits, laissant aux responsables militaires le soin de décider des matériels qui leur paraissent nécessaires. Chez nous, le Parlement accepte ou refuse les programmes d'armement; il décide donc de ce dont l'armée a besoin (par exemple, les avions de combat): c'est un système unique au monde, mais il a bien fonctionné jusqu'à présent, parce que la grande majorité de nos parlementaires ont fait du service et qu'ils manifestent de la compréhension pour les besoins de l'armée. Le Parlement n'a jamais refusé un programme d'armement!

**RMS:** Dans les milieux d'officiers, on entend souvent des propos critiques concernant le «perfectionnisme helvétique» lors de l'acquisition d'armes, d'appareils et d'équipement, une «manie» qui entraîne une augmentation des coûts? Que répondriez-vous à de telles critiques?

**H.H.:** Il y a deux volets à ce problème. Puisque le Parlement prend la décision concernant les systèmes d'arme, il faut une extrême précision dans la présenta-

tion du programme. Nos procédures d'évaluation sont donc approfondies et reconnues comme très sérieuses au niveau international. J'ai connu aux Etats-Unis le beau-fils d'un directeur général d'une grande firme aéronautique qui m'a confié que son beau-père détestait les Suisses. Les gouvernements du tiers monde achètent soixante avions en ne demandant même pas si c'est un bon appareil, alors que les Suisses veulent tout savoir sur la dernière des vis!

En revanche, il faut arrêter avec notre perfectionnisme et notre manie d'adapter des matériels à nos besoins particuliers, lorsqu'une telle mesure ne s'impose pas. Ce qui est bon pour d'autres pays peut aussi nous convenir. On ne doit plus prendre en compte toutes les exigences concernant l'amélioration d'un système, parce que les

derniers cinq ou dix pour cent dans une optimisation «idéale» coûtent beaucoup d'argent, de capacité de travail et de temps.

A l'avenir, il faudra aussi admettre des programmes par tranches. On ne pourra plus acquérir en une fois un système d'arme important. Le premier corps disposera, peut-être, d'une arme très moderne, les autres ne recevant que cinq ou dix ans plus tard une autre génération du système.

**RMS:** Si l'on prend l'exemple de l'avion de reconnaissance sans pilote, le drone, pourquoi n'a-t-on pas acquis le système «clé en main» en Israël?

**H.H.:** Nous ne le pouvions pas, parce que le drone israélien n'a pas assez de capacité à opérer aux altitudes imposées par notre terrain. Prati-

## Liquidation de matériels et de munitions

La réduction des effectifs d'environ 200 000 hommes ainsi que la suppression de 1800 états-majors et unités entraîneront un excédent de matériels. Dans les années nonante par ailleurs, divers systèmes d'armes désuets ne seront plus utilisés. Il s'agit de

- 1080 canons antichars 9 cm, munitions incluses;
- 150 chars 61;
- 350 canons lourds 35, une partie des munitions incluse;
- 260 obusiers 46;
- 130 avions Hunter, munitions incluses;
- 300 canons DCA 54, une partie des munitions incluse;
- un grand nombre de pièces d'artillerie de fortresse et d'ouvrages minés.



quement, il a été conçu pour le niveau de la mer, soit pour voler jusqu'à 700-800 m. Chez nous, il faut qu'il monte jusqu'à 2500 m. Dans ce cas, on peut objectivement soutenir que le drone israélien correspondait aux conditions d'engagement en Israël, mais pas à celles prévalant en Suisse.

## Exercice opératif 1991

**RMS:** Dans la mesure où vous pouvez le dire, quelles sont les conclusions que vous avez retirées de l'exercice opératif 1991?

**H.H.:** Nous en avons tiré deux constatations qui influenceront le projet «Armée 95». D'abord, les états-majors doivent être capables de travailler d'une manière très

flexible et de faire face à toutes les situations imaginables, et pas seulement au cas de la défense du territoire. Une telle exigence postule l'abandon d'une composition et d'une hiérarchie immuables dans les états-majors et leur remplacement par des structures plus souples.

Deuxièmement, face à une vaste palette de menaces et de risques, le système actuel, fondé sur des cas de mobilisation partielle, ne suffit plus. On ne peut pas lever des régiments de chars et les charger de recueillir des réfugiés à la frontière ouest ! La nouvelle conception des mobilisations partielles devra permettre de disposer seulement des troupes dont on a besoin en fonction de la situation, éventuellement avec ou sans matériel organique, avec du matériel particulier... Une telle levée ne peut plus

s'effectuer avec des affiches portant des numéros.

**RMS:** Et, pour terminer, qu'est-ce qu'un périodique comme la *Revue militaire suisse* peut faire pour vous aider dans votre très lourde tâche?

**H.H.:** Nous sommes très contents que des périodiques luttent pour une armée forte et crédible, qu'ils se montrent, dans certaines circonstances, critiques. Venant de telles sources, des critiques nous aident à aller plus loin, à progresser dans la mise au point de nos projets. Il est seulement dommage que la diffusion d'un tel périodique ne soit pas plus large et étendue à tous ceux qui sont favorables à la défense.

**Propos recueillis et traduits par H.W.**